

Notes d'allocution de Marie-Claude Girard

Prix de la laïcité Condorcet-Dessaulles

Merci énormément pour cet honneur qui me touche profondément.

J'aimerais remercier tout particulièrement le *Mouvement laïque québécois* de m'avoir sensibilisée aux enjeux de la laïcité de l'État.

Je me rappelle à quel point le combat concernant la prière au conseil municipal de la ville de Saguenay avait été révélateur pour moi. Mais, à l'époque, je ne pouvais malheureusement pas me prononcer sur le sujet, compte tenu de mes fonctions à la *Commission canadienne des droits de la personne*.

Étant maintenant à la retraite depuis déjà plus de cinq ans, j'essaie d'utiliser toutes les tribunes possibles pour défendre cette laïcité.

Pour ce faire, je m'inspire énormément des travaux de Me Alarie et de Me Pelchat que je jumelle à l'expérience que j'ai acquise à la *Commission canadienne de droits de la personne* et qui m'a sensibilisée à la fragilité du droit des femmes à l'égalité.

Comme vous le savez, c'est la liberté de conscience et le fait que la laïcité de l'État est une condition sine qua none pour le respect du droit des femmes à l'égalité, qui m'animent.

J'ai donc été ravie que la Cour d'appel du Québec ait tenu à saluer, dans son jugement sur la Loi 21, le fait que cette dernière inclut expressément l'égalité de tous les citoyens et citoyennes dans ses principes constitutifs. Pour la Cour d'appel, si la Loi relie le principe d'égalité à la laïcité, c'est vraisemblablement en raison des tensions entre les préceptes religieux et l'égalité, tout particulièrement l'égalité des sexes.

J'ai aussi été touchée par le discours de Djemila Benhabib, maintenant porte-parole du Collectif Laïcité Yallah en Belgique, qu'elle a prononcé lors du dernier colloque organisé par le MLQ, à l'effet que c'était seulement au Québec que l'on faisait aussi clairement le lien entre le droit des femmes à l'égalité et la laïcité. J'espère y avoir contribué.

J'aimerais aussi souligner que je suis assez confiante quant à l'éventuel jugement de la Cour suprême sur la validité de la laïcité de l'État, compte tenu de l'excellent travail de Me Alarie et Me Pelchat, qui la défendent sur le fond.

Je suis cependant soucieuse de l'accueil mitigé, dans les médias, du projet de loi 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec.

L'atmosphère morose qui entoure cette initiative est possiblement due à la baisse de popularité de la CAQ, et c'est dommage.

Je suis également inquiète pour l'avenir de la laïcité, puisqu'elle devra, à terme, être défendue par la génération élevée au programme *Éthique et culture religieuse*, qui priorisait une bienveillance aveugle envers la religion plutôt que la recherche d'un lieu de partage commun.

Ce programme a été remplacé par celui de *Culture et citoyenneté québécoise*, censé faire la « promotion de l'État de droit laïque ». Malheureusement, l'étude des manuels approuvés à ce jour est fort décevante puisqu'en plus de contenir plusieurs lacunes, ces manuels ont tendance à démoniser cette laïcité, mettant en opposition les droits individuels et les intérêts collectifs, en plus de taire son troisième principe fondateur, à savoir l'égalité entre les citoyens et les citoyennes.

Ce programme exercera vraisemblablement aussi une influence négative sur les futurs leaders de demain.

C'est la raison pour laquelle j'implore le *Mouvement laïque québécois*, le *Rassemblement pour la laïcité* et tous les autres groupes défendant la laïcité, à continuer de sensibiliser et d'intervenir en faveur de la laïcité de l'État au Québec. Vous pouvez compter sur mon appui pour ce faire.

Merci !